



Commune de NOYELLES-SUR-MER

Procès-verbal de la réunion
du Conseil municipal du
15 septembre 2022 à 19 Heures 00
à la Salle de réunions de la Mairie

Le Quinze septembre deux mil vingt deux à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Noyelles-sur-Mer, régulièrement convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni dans la salle de réunions sous la présidence de Monsieur Martial BALSAMO, Maire.

Présents : BALSAMO Martial - GALIANI Michel - POTIEZ Florence - HUNAUT Christian - BOUTTÉ Bertrand - CRÉPIN Pauline - SZUBINSKI Stéphane - RINCY Stéphanie - LEFEBVRE Anne-Sophie - DE POURCQ Marine - BESNARD Roland - ÉVRARD André - LELOIRE Didier.

Absents excusés : DEMAREST Jean-Louis - JOLIBOIS Gérard.

Procurations : DEMAREST Jean-Louis à BALSAMO Martial.
JOLIBOIS Gérard à GALIANI Michel.

ORDRE DU JOUR

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Rapporteur : Martial BALSAMO

- 1-1 Convention de mise à disposition de la cantine à la CCPM
- 1.2 Modification des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées
- 1.3 Adhésion projet Pays d'art et d'histoire

2 - FINANCES – Rapporteur : Florence POTIEZ

- 2.1 Décision modificative budget communal : travaux chemin dit des Mollières
- 2.2 Gratuité pour la location de la salle aux habitants de la commune pour deuil
- 2-3 Utilisation de la nomenclature M57

3 - BÂTIMENTS COMMUNAUX – Rapporteur : Michel GALIANI

- 3-1 Location local 82 rue Violette Szabo : changement de la date d'entrée

4 - PERSONNEL – Rapporteur : Martial BALSAMO

- 4-1 Validation de la délibération du 17 Mars 2022 après avis du Comité Technique

5 - URBANISME – Rapporteur : Florence POTIEZ

- 5-1 Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux Hutte des 400 coups

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites de M. Evrard André :

- 1- Qu'en est-il de la limitation de tonnage rue Colasse à Sailly-Bray ?
- 2- Où en est le bail rural de M. Hecquet sur la parcelle B223 à Sailly-Bray ?

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne Mme POTIEZ Florence secrétaire de séance.

Vote pour	15	Vote contre	-	Abstentions	-
-----------	----	-------------	---	-------------	---

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Juin 2022 :

Une copie était jointe à la convocation.

Approbation du compte-rendu :

Vote pour	15	Vote contre	-	Abstentions	-
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Signature du compte-rendu

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2022

Une copie était jointe à la convocation.

Vote pour	15	Vote contre	-	Abstentions	-
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Signature du procès-verbal par le maire et secrétaire.

1-ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Rapporteur : Martial BALSAMO

1-1-Convention de mise à disposition de biens et équipements communaux à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre

En 2017, lors de la prise des compétences scolaire et périscolaire par la CCPM l'utilisation de la salle des fêtes pour la cantine a fait l'objet d'une convention prévoyant la mise à disposition gratuite de la salle et une prise en charge des frais de fonctionnement (électricité, eau, chauffage, entretien....) à hauteur de 70% par la CCPM , les 30% restants étant à la charge de la commune.

La CCPM propose une nouvelle convention à dater du 1^{ER} janvier 2022 sur la base d'un forfait annuel de 17 euros au m² harmonisé à l'échelle communautaire.

Ce forfait a été établi sur la base des coûts de fonctionnement des 3 dernières années sur les 5 communes concernées, et comprend les périodes de Covid pendant lesquelles les structures ont été fermées, sans tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Le conseil municipal décide de ne pas acter le principe de conventionnement entre la commune et la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial		X		9. RINCY Stéphanie		X	
2. GALIANI Michel		X		10. JOLIBOIS Gérard		X	
3. POTIEZ Florence		X		11. LEFEBVRE Anne-Sophie		X	
4. HUNAUT Christian		X		12. DE POURCQ Marine			X
5. BOUTTÉ Bertrand		X		13. BESNARD Roland		X	
6. CRÉPIN Pauline		X		14. ÉVRARD André		X	
7. DEMAREST Jean-Louis		X		15. LELOIRE Didier		X	
8. SZUBINSKI Stéphane			X	TOTAUX		13	2

1-2-Modification des statuts du Syndicat mixte baie de somme 3 vallées

Le Syndicat mixte a délibéré en Novembre 2021 sur une modification de ses statuts.

Ces modifications portent sur l'objet du syndicat mixte, la mise à jour des compétences, l'actualisation du périmètre, la simplification et l'optimisation des bureaux et comités syndicaux.

Le conseil municipal décide d'adopter cette modification de statuts.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			9. RINCY Stéphanie	X		
2. GALIANI Michel	X			10. JOLIBOIS Gérard	X		
3. POTIEZ Florence		X		11. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
4. HUNAUT Christian	X			12. DE POURCQ Marine	X		
5. BOUTTÉ Bertrand		X		13. BESNARD Roland	X		
6. CRÉPIN Pauline			X	14. ÉVRARD André	X		
7. DEMAREST Jean-Louis	X			15. LELOIRE Didier		X	
8. SZUBINSKI Stéphane	X			TOTAUX	11	3	1

1-3-Adhésion Projet Pays d'art et d'histoire Cotisations

Par une précédente délibération municipale(30/11/2017), la commune s'est engagée dans la candidature au label Pays d'art et d'histoire portée par le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées. Elle adhère ainsi au périmètre de labellisation « Pays d'art et d'histoire Ponthieu – baie de Somme » aux côtés de 49 autres communes du territoire et des structures partenaires (EPCI, Département,).

Le dossier de candidature Pays d'art et d'histoire sera présenté devant la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) des Hauts-de-France le 24 novembre 2022. Suite à l'avis favorable de cette commission, le préfet de Région prononcera par arrêté la création du Pays d'art et d'histoire Ponthieu.

Les modalités de financement du projet ont été définies en concertation avec l'ensemble des élus adhérents dans le cadre des instances de gouvernance du projet Pays d'art et d'histoire (assemblées et comités de pilotage). Au regard des compétences mobilisées par le label (culture, patrimoine, tourisme, jeunesse, éducation, urbanisme, développement économique...), les communes et les EPCI seront sollicités financièrement. Ainsi, une cotisation d'un montant de 1,10€ par habitant (population DGF) a été fixée pour les 50 communes et les EPCI adhérents (communauté d'agglomération de la Baie de Somme et communauté de communes Ponthieu-Marquenterre).

Par cette délibération, les communes et EPCI adhérents sont invités à voter le montant de cette cotisation au sein de leur organe de gouvernance et à l'inscrire à leur budget annuel (à partir de mi-2023). Baie de Somme 3 Vallées sollicitera chaque commune au cours de l'année pour le règlement de cette cotisation.

Le conseil municipal approuve le versement d'une cotisation annuelle « Pays d'art et d'histoire » au syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées de 1,10 euros par habitant dès obtention du label et que la population prise en compte soit la population DGF communiquée chaque année.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			9. RINCY Stéphanie	X		
2. GALIANI Michel	X			10. JOLIBOIS Gérard	X		
3. POTIEZ Florence			X	11. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
4. HUNAUT Christian	X			12. DE POURCQ Marine	X		
5. BOUTTÉ Bertrand		X		13. BESNARD Roland	X		
6. CRÉPIN Pauline	X			14. ÉVRARD André	X		
7. DEMAREST Jean-Louis	X			15. LELOIRE Didier	X		
8. SZUBINSKI Stéphane	X			TOTAUX	13	1	1

2-FINANCES – Rapporteur : Florence POTIEZ

2-1-Décision modificative du budget communal : travaux chemin dit des Mollières

A la suite du péril sur le pont du contre fossé, un certain nombre de chasseurs et propriétaires ne peuvent plus accéder à leur parcelle par Boismont.

Ils doivent faire un détour par Noyelles sur Mer. Le chemin se situant sur notre commune doit être refait sur 300 mètres environ, car il est en très mauvais état.

La commune de Boismont a délibéré pour refaire la partie du chemin se situant sur son territoire (environ 1,2 km) avec l'entreprise Dumeige.

Cette entreprise a donc été contactée et propose la remise en état complet du chemin (677m environs) pour une somme de 11 761,50 euros HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer le devis correspondant et à prévoir les crédits correspondants au budget 2022.

2-2-Gratuité de la location de la salle communale aux habitants de la commune pour un deuil

Actuellement le tarif de location de la salle pour un deuil est de 50 € pour les habitants de la commune et de 100 € pour les personnes extérieures.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la gratuité de la location de la salle communale pour les familles qui souhaitent se rassembler lorsqu'il s'agit du deuil d'une personne habitant le village.

2-3-Utilisation la nomenclature M57

La nouvelle nomenclature comptable M57 deviendra le référentiel de droit commun à partir de 2024 pour les collectivités territoriales. Le Service de Gestion Comptable souhaiterait que certaines communes basculent sur cette instruction dès le prochain exercice comptable, soit le 1^{er} janvier 2023.

Cette nomenclature est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette nomenclature à compter du 1^{er} janvier 2023.

3-BÂTIMENTS COMMUNAUX – Rapporteur : Michel GALIANI

3-1-Location local à usage médical 82 rue Violette Szabo

Lors de la séance du 02 juin 2022 le conseil municipal avait autorisé le maire à signer un bail avec Madame Moret pour une activité de luxopuncture avec un loyer de 250 euros à dater du 1^{er} août 2022. Suite au besoin de remise en état du local la prise de possession des lieux ne se fera qu'au 1^{er} octobre 2022.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer le bail dans les mêmes conditions à dater du 1^{er} octobre 2022.

4-PERSONNEL – Rapporteur : Martial BALSAMO

4-1-Validation de la délibération du 17 mars 2022 après avis du Comité Technique

Le 17 Mars 2022 le conseil municipal a délibéré sur mise en demeure de la Préfecture de la Somme pour entériner l'organisation du temps de travail des personnels communaux dans l'attente de l'avis du Comité Technique.

Après avis du Comité Technique en date du 7 Juin 2022 (1^{er} avis) et du 5 Juillet 2022 (2^{ème} avis), le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette organisation du temps de travail.

5-URBANISME- Rapporteur : Florence POTIEZ

5-1-Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux Hutte des 400 coups

Lors du conseil municipal du 02 Juin 2022, l'autorisation de la commune en tant que propriétaire pour le dépôt d'une demande de travaux pour la création d'une véranda n'avait pas été votée car ce dossier nécessitait un complément d'informations.

Ces informations ayant été fournies à l'ensemble du conseil, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette procédure.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Informations du maire :

- Un avenant a été signé au contrat de location de la toiture de l'atelier pour les panneaux photovoltaïques : la SEM Somme Énergie est remplacée par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
- Une proposition d'engagement a été faite au Docteur Martinache pour une durée de 8 ans, celui-ci souhaite que la durée soit réduite à 5 ans, sachant que son premier engagement a été fait il y a plus de 3 ans.

Réponses aux questions écrites de M. ÉVRARD André

1- Qu'en est-il de la limitation de tonnage rue Colasse à Sailly-Bray ?

L'obligation de laisser la liberté de circulation ne permet pas de restriction, s'agissant d'une rue en impasse, sans possibilité d'itinéraire de déviation.

2- Où en est le bail rural de M. HECQUET sur la parcelle B n°223 à Sailly-Bray ?

Le bail a été cédé à M. Jérôme HECQUET le 01/12/2014, les fermages sont réévalués chaque année et le paiement est régulièrement effectué.

Questions diverses :

- M. SZUBINSKI Stéphane demande à ce que les regards d'eaux pluviales soient nettoyés régulièrement : une programmation annuelle sera faite pour assurer ce nettoyage par les employés communaux.
- M. BESNARD Roland revient sur la problématique des vitesses excessives dans la commune et évoque l'installation éventuelle de ralentisseurs : dans un premier temps une alerte sera faite à la gendarmerie pour effectuer des contrôles.
- Mme CRÉPIN Pauline demande où en est la préparation des décorations de Noël : les préparatifs sont lancés dans le cadre de la commission dédiée.
- M. LELOIRE Didier demande l'installation d'une clôture au dépôt communal pour protéger la réserve incendie.

Il demande également pourquoi les fossés n'ont pas été curés cet été lorsqu'il n'y avait plus d'eau : le curage est interdit en période de sécheresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire
Martial BALSAMO



Secrétaire de séance
Florence POTIEZ

